

CC. Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de P. DEBRY, Conseiller communal, relative à l'abattage des marronniers du boulevard Prince de Liège.

GR. Toepassing van het artikel 51bis van de reglement van inwendige orde. Mondelinge vraag van P. DEBRY, gemeenteraadslid, aangaande het hakken van de kastanjen van het Prins van Luiklaan.

P. DEBRY pose la question orale suivante :

P. DEBRY stelt de mondelinge vraag :

Un grand nombre de citoyens s'est ému de l'abattage programmé d'un certain nombre de marronniers du boulevard Prince de Liège.

Une pétition a été signée pour s'y opposer.

Lors du dernier conseil, vous avez répondu qu'une étude scientifique serait menée afin de ne pas abattre d'arbres qui seraient sains.

Vous avez aussi fait savoir que de nouveaux arbres seraient plantés et que le choix s'était porté sur le tilleul de Crimée.

Il me revient aujourd'hui que cet arbre pourrait potentiellement être toxique pour les abeilles et les bourdons.

Pouvez-vous me confirmer cette information et me dire si vous envisagez de changer d'espèces d'arbres pour remplacer les marronniers qui devraient être abattu ?

Monsieur l'Échevin AKOUZ répond que le Collège a désigné un bureau d'expertise de l'ULB. Les résultats de cette expertise devraient arriver d'ici une semaine, après quoi le Collège organisera une concertation avec les habitants. Il ne s'agit pas de la variété de tilleul qui intoxique les abeilles. L'expert désigné accompagnera sur le terrain les équipes techniques communales pour choisir l'essence d'arbre à choisir.
